



Cahier des charges des CLE

L'ENCADREMENT	
Coordination : Rôle et mission	La coordination est assurée par le responsable de l'Equipe Technique Régionale (ETR).
Entraîneur : Rôle et mission	Les entraîneur(s) doive(nt) être titulaire(s) au minimum d'un BEES 1 ou d'un DE.

LES SPORTIFS	
Effectif	POUR TOUS LES SPORTS (A L'EXCEPTION DE CEUX MENTIONNES CI-DESSOUS) : L'effectif est au minimum de 8 et au maximum de 24 sportifs, aucun sportif listé, sauf accord écrit du DTN.
	POUR LES SPORTS A AUDIENCE RESTREINTE (<i>Boxe, Sports de glace, Hockey sur glace, Baseball</i>) : L'effectif est au minimum de 4 sportifs et de 24 maximum. Aucun sportif listé, sauf accord écrit du DTN.
	POUR LES SPORTS DE PLEINE NATURE (<i>Voile, Canoë-Kayak, Aviron, Surf</i>) : L'effectif est au minimum de 8 et au maximum de 24 sportifs, aucun sportif listé, sauf accord écrit du DTN.
Catégorie d'âge	POUR TOUS LES SPORTS : Age minimum de 9 ans dans l'année civile d'entrée en CLE et au maximum correspondant à l'âge d'entrée dans une structure du PES.
Rayonnement du CLE	POUR TOUS LES SPORTS (A L'EXCEPTION DE CEUX MENTIONNES CI-DESSOUS) : Au moins 3 clubs. Plusieurs sites d'entraînement sont autorisés s'ils concernent le même groupe de sportifs.
	POUR LES SPORTS A AUDIENCE RESTREINTE (<i>Boxe, Sports de glace, Hockey sur glace, Baseball</i>) : 1 club minimum. Plusieurs sites d'entraînement sont autorisés s'ils concernent le même groupe de sportifs.
	POUR LES SPORTS DE PLEINE NATURE (<i>Voile, Canoë-Kayak, Aviron, Surf</i>) : Au moins 3 clubs. Plusieurs sites d'entraînement sont autorisés s'ils concernent le même groupe de sportifs.
Niveau de recrutement	POUR TOUS LES SPORTS : Sportif à potentiel définis par l'ETR.
Procédure de recrutement	POUR TOUS LES SPORTS : La procédure d'admission fait état d'une information et d'une procédure de détection par la ligue ou le comité régional.

LES SERVICES

Suivi sportif	<p>POUR TOUS LES SPORTS (A L'EXCEPTION DE CEUX MENTIONNES CI-DESSOUS) : Il est au minimum de 2 entraînements CLE /semaine en dehors des week-ends et des vacances scolaires.</p> <p>La charge globale d'entraînement du sportif (école, section sportive scolaire, club, entraînement personnel...) doit être réaliste quant à une intégration future dans une structure du PES.</p>
	<p>POUR LES SPORTS A AUDIENCE RESTREINTE (<i>Boxe, Sports de glace, Hockey sur glace, Baseball</i>) : Il est au minimum de 2 entraînements CLE par semaine en dehors des week-ends et des vacances scolaires.</p> <p>La charge globale d'entraînement du sportif (école, section sportive scolaire, club, entraînement personnel...) doit être réaliste quant à une intégration future dans une structure du PES.</p>
	<p>POUR LES SPORTS DE PLEINE NATURE (<i>Voile, Canoë-Kayak, Aviron, Surf</i>) : Il est au minimum de 2 entraînements CLE par semaine. La charge globale d'entraînement du sportif (école, section sportive scolaire, club, entraînement personnel...) doit être réaliste quant à une intégration future dans une structure du PES.</p>
Suivi médical	<p>POUR TOUS LES SPORTS : Lors de la première année d'entrée en CLE, un examen médical, incluant une biométrie classique, une spirométrie (facultative), un interrogatoire et antécédents, un examen clinique adapté au sport pratiqué et un électrocardiogramme de repos (ECG) est à réaliser obligatoirement avant mars. Cet examen se déroule en CMS ou en plateau technique, agréé par la DRJSCS. Le coût de cet examen est à la charge de la ligue ou le comité régional.</p> <p>Pour les années suivantes, la surveillance médicale du sportif est effectuée par un médecin pour la délivrance de la licence de non contraindication à la pratique sportive.</p> <p>Elle est à la charge du sportif.</p>
Suivi personnel	<p>POUR TOUS LES SPORTS : Un carnet de liaison est instauré pour chaque sportif afin de contribuer aux relations avec le club, les parents, l'établissement scolaire et les CMS ou les plateaux techniques.</p>
Prévention et information	<p>POUR TOUS LES SPORTS : Chaque année, une information est donnée par un intervenant extérieur auprès des sportifs et si possible auprès de leurs parents sur l'hygiène de vie, le dopage, les conduites addictives, la gestion du temps, la conduite de projet de vie...</p>
Suivi scolaire	<p>POUR TOUS LES SPORTS : Une attention particulière doit être portée sur l'amplitude horaire journalière pour favoriser la récupération et l'assimilation des connaissances.</p> <p>Le suivi scolaire doit permettre la modulation individuelle de la charge d'entraînement.</p>

Echéancier annuel des CLE

DEMANDE DE LABELLISATION

Les dossiers sont à demander auprès du secrétariat du sport régional ☎ 02 23 48 24 09
Ou téléchargeables sur le site internet de la DRJSCS.
Une fois complétés, ils sont à remettre au pôle sport de la DRJSCS pour la rentrée sportive.

PROCESSUS DE LABELLISATION

Etude des dossiers et vérification des pièces des CLE : octobre de l'année N-1
Réunion des évaluateurs de CLE : octobre de l'année N-1
Evaluation in situ des CLE : novembre / décembre/ janvier/ février de l'année N-1
Réunion des évaluateurs de CLE : mars de l'année N-1
Commission de labellisation des CLE : avril de l'année N-1

DOCUMENTS A FOURNIR

Nouveau CLE	CLE déjà labellisés
<ul style="list-style-type: none"> - La convention DRJSCS et ligue / comité régional - Le dossier de fonctionnement - Le listing des sportifs inscrits 	<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier de fonctionnement - Le listing des sportifs inscrits

CREDITS ALLOUES DRJSCS

Labellisation accordée pour la saison N / N +1

Crédits alloués courant 3^{ème} trimestre année N